



Syndicat des Bouches-du-Rhône

33, route de saint louis 13015 Marseille

Tél : 06 38 53 82 92 - 06 67 35 85 32

E-mail : cgtpolicenationale13@laposte.net

Site Internet : www.police.cgt.fr

RECHERCHE COMMANDANT

..... DESESPEREMENT

Chers collègues,

Depuis quelques temps déjà, nous pouvons observer que notre hiérarchie remet souvent en cause les arrêts maladie de nos collègues. Ces derniers sont ainsi mis à l'index. Nous avons même entendu lors d'une PRU, notre commandant les qualifier d'arrêts de complaisance. Nous ne savions pas qu'un docteur se cachait dans nos murs ! Quant à penser que certains docteurs seraient des menteurs, il n'y a qu'un pas !

Prenons l'opposé, si ces arrêts de complaisance existaient, n'importe quel médecin, psychologue ou responsable des ressources humaines vous dira qu'un service dans lequel les arrêts de maladie sont fréquents, est un service dans lequel il existe un malaise engendrant un mal être chez le personnel. On ne va pas travailler à reculons dans une unité où il fait bon vivre ! Il est dans ce cas bien plus aisé de stigmatiser les collègues plutôt que de se remettre en question pour se demander qui est le véritable responsable de ce malaise.

A ce titre, nous nous faisons un devoir de rapporter quelques-uns des problèmes pouvant apporter une pièce à l'édifice du mur des lamentations.

Selon certains dires, des instructions seraient données afin de laisser au poste de police les collègues concernés au lieu de partir en déplacement. Certains n'ayant pas encore passé la spécificité CRS se sont vus ordonner de rester au dépôt car ils ne pouvaient pas aller sur la voie publique. Etrangement, ce n'est pas le cas de tous les fonctionnaires concernés, serait-ce donc une sanction déguisée?

Le service de ce poste de police fait également face à certains problèmes. Ainsi après avoir sensibilisé les fonctionnaires sur le point capital qu'il représentait par une interminable note de service non exempte d'incohérences, nous avons constaté que de graves manquements à cette sécurité avaient eu lieu. Pour respecter les 8 heures d'inter service d'un collègue montant en relève et ayant fait la vacation d'après-midi au poste, notre commandant n'a pas hésité à le faire partir en laissant le deuxième fonctionnaire seul pendant près de deux heures en attendant la relève. Ceci au mépris de toute règle de sécurité. En cas de malaise il faudra nous expliquer comment celui resté seul pourra se servir du défibrillateur . Quant à la sécurité de l'armurerie et du cantonnement

Un autre collègue devant faire sa visite de reprise a été positionné le lundi matin au poste de police puis enlevé pour se rendre au SGAP en laissant son acolyte également seul.

Cet été nous avons vu un collègue laissé sans eau en période de grande chaleur, seul dans le VTC, véhicule très sensible, sur le bord de l'autoroute dans l'attente de son dépannage au mépris de toute règle de sécurité. L'ordre avait même été donné au départ de le faire monter dans le camion garage occupé par deux autres fonctionnaires, où il aurait donc circulé sans ceinture de sécurité.

Lors de nos déplacements récents, nous avons également pu constater que la compagnie n'arrive plus à rouler en convoi. Des écarts de plusieurs kilomètres entre véhicules sont systématiquement observés car l'on n'opère pas forcément les regroupements à chaque péage où en cas de difficulté rencontrée. Lorsque la radio ne fonctionne plus ensuite du fait de la distance, la hiérarchie est bien contente de contacter les collègues au moyen de leurs téléphones portables personnels, ces mêmes téléphones que l'on leur reproche d'utiliser en service à des fins personnelles

Lors de notre montée à Paris, un des véhicules dont les freins ont lâché, a failli percuter gravement notre VTC. Grace à la réaction du conducteur, cela a pu être évité. Notre hiérarchie n'a su que mettre en cause la parole des collègues du fourgon sans aucun élément de preuve. Le conducteur en est ressorti perturbé et a eu du mal à dormir.

Lors de la redescente sur Marseille de collègues relevés, le véhicule a subi une crevaison, notre commandant n'a rien trouvé de mieux à dire qu'ils n'avaient qu'à acheter une bombe anti crevaison et qu'il fallait limiter les heures supplémentaires.

Lors de la prise en compte du cantonnement de Goussainville, nous avons pris contact avec d'autres délégués syndicaux d'obédiences différentes afin d'effectuer une visite préalable. Un officier de notre compagnie aurait reproché à un de ces délégués d'avoir agi de concert avec nous, et a avancé que notre syndicat était en perte de vitesse à la compagnie. Si de tels propos sont avérés, cet officier n'a pas respecté le règlement en vigueur qui lui impose une neutralité syndicale ainsi qu'un traitement à égalité des diverses organisations. Comment sera-t-il donc crédible à l'avenir lorsqu'il demandera à nos collègues de respecter les règlements et codes en vigueur ?

Ce même déplacement a fait toucher du doigt à notre compagnie le manque d'effectifs. Notre hiérarchie savait au départ les problèmes qui allaient se poser. En conséquence il lui fallait dire que l'on ne pouvait assurer la mission dans des conditions acceptables et demander les renforts nécessaires. La gestion au compte-goutte et au jour le jour n'a pas permis d'avoir le nombre de fonctionnaires requis en renfort. Ainsi les collègues sur le terrain ont eu en doublant les tours de garde, une fatigue accrue et une vigilance amoindrie dans une mission et un secteur qualifiés de sensibles.

Des collègues ayant effectué une intervention dans le cas d'une tentative de suicide et ayant sans aucun doute contribué à sauver une vie ont vu leur hiérarchie observer un mutisme total sur la qualité de leur prestation. Savoir sanctionner les collègues n'est pas l'unique prérogative d'un commandant. Si le règlement prévoit des récompenses, il serait judicieux de se le rappeler de temps à autre.

Nous pouvons donc constater que de graves dysfonctionnements viennent perturber le bon fonctionnement de notre unité, pouvant mettre en danger la sécurité ainsi que la santé de nos collègues. Nous demandons à notre hiérarchie d'éviter à l'avenir de tels errements tout en ne se servant pas de la dénonciation de ses propres erreurs comme prétexte à rendre la vie encore plus pénible qu'elle ne l'est à nos collègues. Il s'agit d'agir en officier éclairé !

Marseille, le 15 Octobre 2011

Le Bureau local CGT Police CRS 54